

RAPPORT ANNUEL
SUR LA GESTION
DES DECHETS



Challans Gois
Communauté

ANNEE 2018

Sommaire

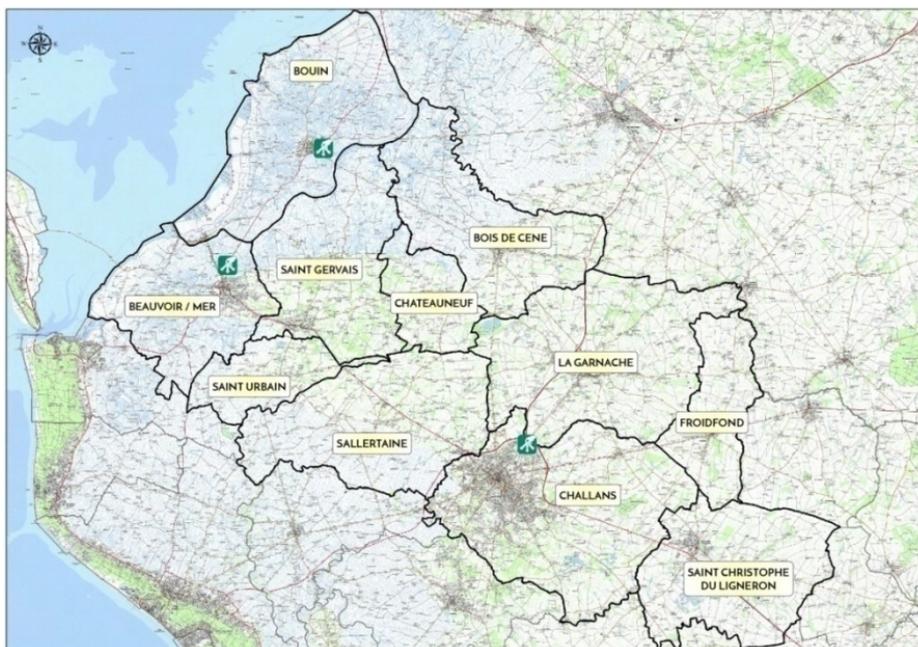
1. Contexte	3
1.1. Challans Gois Communauté	3
1.2. Equipements de gestion des déchets sur le Département	3
1.3. Objectifs nationaux	4
2. Challans Gois Communauté	5
2.1. Le territoire	5
2.1.1. Le tissu économique	5
2.2. La gestion des déchets	6
2.2.1. Le cadre d'intervention de la collecte	6
2.2.2. Les équipements de collecte des déchets	7
2.3. Evolution des tonnages produits et/ou collectés	10
2.3.1. Tonnages d'ordures ménagères	10
2.3.2. Tonnages de déchets recyclables	10
2.3.1. Tonnages en déchèteries	10
2.3.2. Répartition des déchets en kg/hab./an	11
2.3.3. Comparaison par rapport à la moyenne vendéenne	12
2.4. Etude	13
2.5. Communication	13
2.5.1. Compostage individuel	13
2.5.1. Matinée environnement / développement durable	14
2.5.2. Distribution des sacs de tri	14
2.5.3. Calendrier de collecte 2018	15
2.5.4. Sensibilisation dans les écoles	15
2.6. Les indicateurs financiers	15
2.6.1. Le budget de fonctionnement	15
2.6.2. Budget d'investissement	17
2.6.3. Le coût du traitement des déchets	19
3. Orientations 2019	20
3.1. Gestion des déchets	21
3.1.1. Cadre d'intervention	21
3.1.2. Equipement	21

1. Contexte

1.1. Challans Gois Communauté

Challans Gois Communauté s'étend sur 11 communes :

Bois de Cené, Challans, Châteauneuf, Froidfond, La Garnache, Sallertaine, Beauvoir sur mer, Bouin, Saint Gervais et Saint Urbain, Saint-Christophe du Ligneron.



Le rapport d'activité 2018 est composé de deux parties :

- Bilan 2018 de Challans Gois Communauté
- Les principales orientations du nouveau territoire pour 2019

1.2. Equipements de gestion des déchets sur le Département

La compétence transfert et traitement des déchets pour le département de Vendée est transférée au syndicat départemental de traitement des déchets « TRIVALIS ».

Ainsi, les déchets de Challans Gois Communauté sont acheminés vers les équipements suivant :

Emballages (sacs de tri) :

- Centres de transfert de la Barre de Monts et Givrand : optimisation du transport par l'utilisation de semi remorques
- Site de tri : centre de tri départemental Vendée Tri situé à La Ferrière

Les déchets des collectivités sont acheminés vers divers équipements :

Ordures ménagères

- Centre de transfert de la Barre de Monts : optimisation du transport par l'utilisation de semi-remorque pour les communes de l'ouest du territoire (Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais, St Urbain),
- Site de traitement : Usine de tri compostage « Trivalandes » situé à St Christophe du Ligneron.

1.3. Objectifs nationaux

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux en matière de réduction et valorisation des déchets :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020).

2. Challans Gois Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Challans Gois Communauté rassemble onze communes vendéennes : Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais, Saint Urbain, Bois de Cené, Châteauneuf, Challans, Froidfond, La Garnache, Sallertaine et Saint Christophe du Ligneron.

Cette communauté compte 48 510 habitants (DGF).

2.1. Le territoire

	Population DGF 2017	Population DGF 2018
BEAUVOIR-SUR-MER	4333	4337
BOIS-DE-CENE	2068	2089
BOUIN	2495	2493
CHALLANS	20676	21083
CHATEAUNEUF	1050	1071
FROIDFOND	1801	1845
GARNACHE	4940	5030
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	2626	2623
SAINT-GERVAIS	2719	2779
SAINT-URBAIN	1904	1903
SALLERTAINE	3151	3257
CCCG	47763	48 510

2.1.1. Le tissu économique

De part sa localisation géographique, Challans Gois Communauté a développé une attractivité, elle dispose ainsi de :

- structures publiques : 2 lycées, 2 collèges (dont 1 établissement classé le plus grand du département), 30 écoles élémentaires,
- services publics spécifiques : un hôpital, 3 EHPAD, une agence routière départementale du nord ouest Vendée, la DDTM, 1 maison de l'économie, 1 pôle emploi, 1 centre des impôts, 2 centres pour les enfants en difficulté, 1 ESAT, 2 foyers handicapés, 1 maison familiale,
- activités tertiaires : agences de voyages, cabinets de notaire, cabinets de comptables, bureaux d'études, agences immobilières, agences d'intérim, cabinets d'architecte, ...
- un pôle tertiaire le plus grand du département : sur 16 ha (en plein développement), plus de 100 entreprises et cabinets tertiaires (site internet : <http://pole-activ-ocean.fr>),
- 3 000 entreprises,
- plus de 600 commerces,
- 2 villages artisanaux,
- 12 parcs d'activités couvrant 170 ha.

2.2. La gestion des déchets

2.2.1. Le cadre d'intervention de la collecte

La collecte en porte à porte, en point d'apport volontaire (points recyclage) et la gestion du haut de quai des déchèteries est assurée en régie.

Les fréquences du service de collecte en porte à porte sont les suivantes :

- Collecte en porte à porte des ordures ménagères : 1 fois par semaine,
- Collecte en porte à porte des emballages : 1 fois tous les 15 jours,

Les points recyclage (point d'apport volontaire) assurent la collecte des flux suivant : verre, papier, emballages.

Par ailleurs, un réseau de déchèteries permet d'accueillir les autres déchets et de les trier afin de les valoriser dans les filières de traitement adaptées aux caractéristiques de chacun de ces déchets : 3 déchèteries fixes à CHALLANS, BEAUVOIR SUR MER, BOUIN et 5 déchèteries mobiles sur les communes de BOIS DE CENE, CHATEAUNEUF, LA GARNACHE, SALLERTAINNE, FROIDFOND ;

Depuis le 1er novembre 2011, les déchets ménagers collectés sont déposés au centre de tri compostage de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON. Une partie des déchets (environ 40 %) sont enfouis dans le Centre de Stockage des Déchets Ultimes public situé à côté de l'usine sur le même site..

Actuellement, le financement du service public d'élimination des déchets est assuré via la TEOM. De plus, la redevance spéciale en lien avec les gros producteurs tels que les entreprises et les campings permet d'avoir un financement plus équitable vis-à-vis des ménages.

L'année 2018 a été marquée par :

- la mise en place de la collecte en porte à porte en régie sur les communes de Beauvoir sur mer, Bouin, Saint Gervais, Saint Urbain (11 500 habitants),
- la mise en régie de la collecte des points d'apport volontaire des communes de Beauvoir sur mer, Bouin, Saint Gervais, Saint Urbain (11 500 habitants),
- la suppression de 50 points de regroupement,

2.2.2. Les équipements de collecte des déchets

a) Les contenants et les sacs

Bacs d'ordures ménagères

Chaque foyer du territoire de la Communauté de Communes est doté d'un conteneur individuel ou collectif.

Les modalités de dotation des conteneurs individuels sont :

Nombre de personnes par foyer	Volume du conteneur
1 à 3 personnes	140 litres
4 personnes sans enfant en bas âge	140 litres
4 personnes avec 1 enfant en bas âge	240 litres
Supérieur à 4 personnes	240 litres
Zone campagne ou résidences	340 litres ou 660 litres ou 750 litres

Les professionnels et les résidences sont équipés de bacs de 240 litres, de 340 litres, de 660 litres ou de 750 litres.

Le secteur rural est équipé de bacs individuels ou de regroupement. Sur l'ensemble du territoire, il y a 98 bacs de regroupement soit moins de 1% des foyers.

En 2018, 50 points de regroupement ont été supprimés.

Un marché à bon de commande a été attribué à l'entreprise Conteneur pour les besoins en conteneurs des opérations suivantes :

- remplacement,
- réparation,
- nouvelle habitation.

Afin d'assurer la gestion des bacs (attribution, réparation, échange), 2 permanences par semaine à Challans (centre technique des Brettelières) sont organisées : les lundis et les vendredis.

Une à deux permanences par mois sont organisées à Beauvoir sur mer (rue du port).

Sacs de tri

La collecte des emballages en porte à porte est effectuée sur l'ensemble du territoire avec une fréquence bimensuelle. En moyenne 3 rouleaux de 20 sacs sont fournis à chaque foyer..

Un marché à bon de commande a été attribué en 2015 pour une durée de 4 ans. L'entreprise retenue est : PTL Jet Sac.

Les colonnes de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la collecte des points d'apport volontaires est réalisée en régie sur l'ensemble du territoire. L'extension de la régie a concerné 4 communes : Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais et St Urbain.

Les déchets qui y sont collectés sont vidés sur les centres de transfert de la Barre de Monts et Givrand.

L'ensemble des colonnes de tri sont avec le même système de préhension de type « kinshöffer ». Les colonnes de tri sont entretenues et nettoyées en régie.

Mise en place de colonnes de tri enterrées en 2018

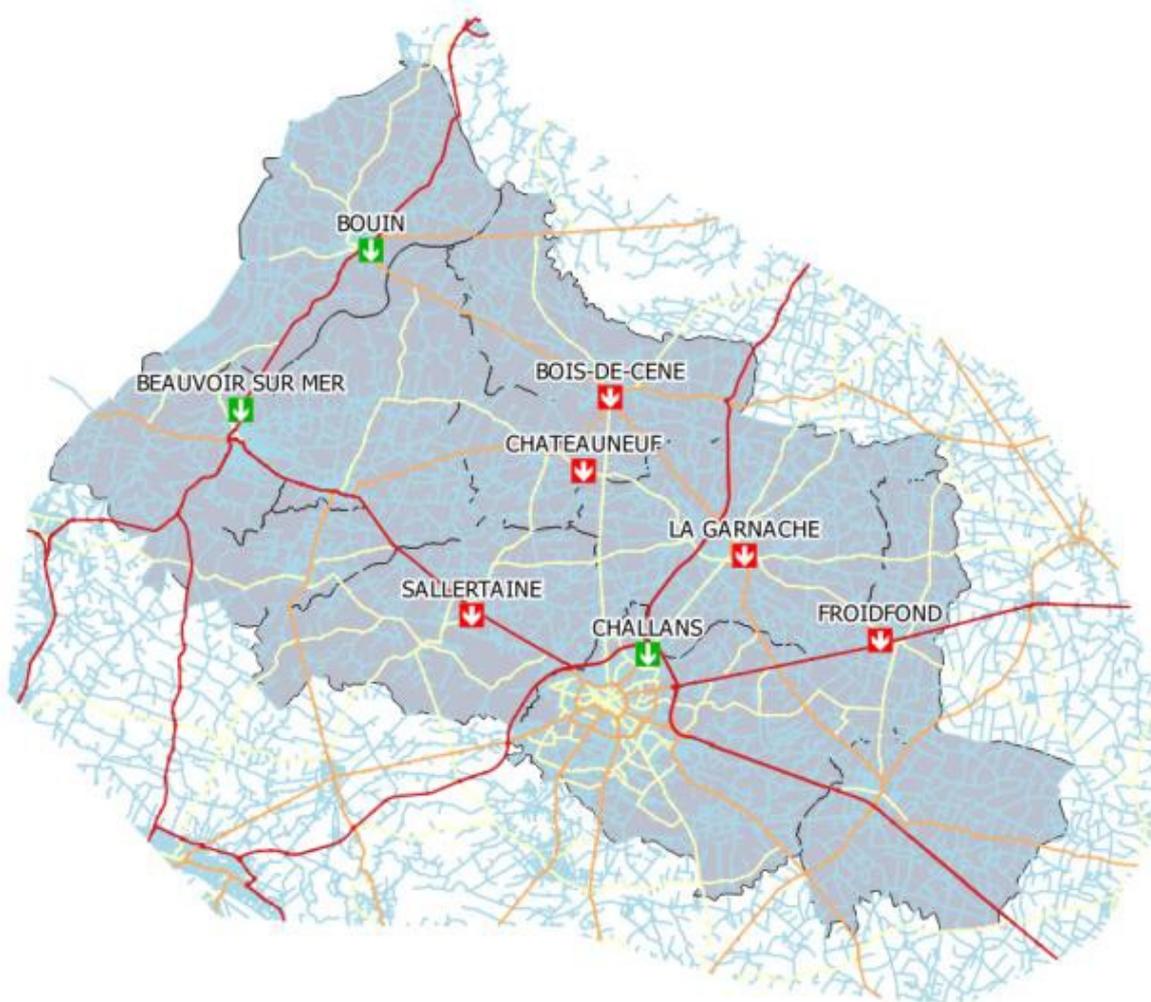
Afin d'augmenter le réseau de points d'apport volontaire dans les zones urbaines, la collectivité a mis en place en 2018 les sites de colonnes enterrées suivants :

- 1 site à Sallertaine,
- 1 site à Chateaufneuf,
- 1 site à St Urbain

Un site est composé de 2 colonnes emballages, 1 colonne à verre et 1 colonne papier.

b) Les déchèteries

La Communauté de Communes assure la gestion de la déchèterie fixe située à CHALLANS ainsi que de la déchèterie mobile pour les cinq autres Communes (BOIS DE CENE, CHATEAUNEUF, FROIDFOND, LA GARNACHE, SALLERTAINE). Le gardiennage est réalisé en régie avec un effectif de 3 agents pour la déchèterie fixe et un agent pour la déchèterie mobile. En dehors des heures d'ouverture des déchèteries, le personnel affecté à ce service, nettoie et entretient ces sites.



La déchèterie fixe la plus importante est située à CHALLANS couvre une surface de 7 200 m² dont 5 700 m² sont aménagés. La déchèterie relève du régime d'autorisation.

La Communauté de Communes assure le transport des caissons de la déchèterie de Challans (pour les flux carton, bois et tout venant) et le déplacement de la déchèterie mobile.

En 2018, les filières mises en place à la déchèterie sont les suivantes :

Filières	Lieu de traitement	Valorisation
Carton	L'aiguillon sur Vie	Mise en balle et valorisation matière
Ferraille	L'aiguillon sur Vie	Valorisation matière
Gravats	Rayon de 20 km autour de Challans ou Batirecyclage à La Ferrière	Valorisation matière
Déchets verts	Plateforme de stockage à la déchèterie	Co-compostage
Bois	L'aiguillon sur Vie	Broyage puis valorisation matière
Déchets ménagers spéciaux (huiles alimentaires, huile minérale, peinture, solvants, phytosanitaire, ...), filière Eco DDS,	Fontenay le Comte	Valorisation matière
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Aubigny puis Triade (49)	Valorisation matière
Textiles	Centre de tri à Nantes	Revente/valorisation matière
Plastiques durs et souples	L'Aiguillon sur Vie	Valorisation matière
Le Placoplatre	La Ferrière	Broyage puis valorisation matière
Les meubles avec la filière Eco mobilier	Grand'Land	Valorisation matière
Amiante avec 2 permanences par an (filiale mise en place en 2015)		Enfouissement en casier spécifique
Polystyrène	Vendée polystyrène	Revalorisation matière
Le non valorisable	Givrand	Enfouissement au ISDND des Pineaux

Déchets non pris en charge :

Plusieurs types de déchets ne sont pas pris en charge par la collectivité. Il s'agit notamment :

- matériaux infestés par des termites
- déchets explosifs (feux d'artifices, fumigènes, fusées de détresse, poudre et cartouches de chasse, fusées anti-taupes, fusées extinctrice de cheminée, etc),
- bouteilles de gaz et d'hélium
- les extincteurs,
- pneus,
- produits radioactifs,
- déchets hospitaliers et d'activités de soins à risques infectieux
- déchets professionnels (épaves de véhicules, pneus, os, suifs, ficelles agricoles, lisiers, coquillages, poissons, etc),
- cadavres d'animaux...

c) La grille tarifaire pour les déchèteries

Pour les particuliers : gratuit dans la limite d'un dépôt de 3 m³ par jour.

Pour tous les professionnels :

- 1ère catégorie : déchets d'ameublement, déchets électriques, ferraille, cartons, huiles : gratuit
- 2ème catégorie : gravats, déchets verts, Placoplatre, bois, plastique : 10 € par m³,
- 3ème catégorie : déchets ménagers spéciaux : 2,5 € par contenant plein, 0,5 € par contenant vide
- 4ème catégorie : non valorisables : 30 € par m³

2.3. Evolution des tonnages produits et/ou collectés

2.3.1. Tonnages d'ordures ménagères

Le tonnage d'ordures ménagères pour l'année 2018 est de 9 446 tonnes. Il est en augmentation de 1,13% par rapport à 2017. Cependant cette augmentation s'explique par l'augmentation de la population.

Ainsi le tonnage d'ordures ménagères par habitant est de 194,7 kg/an/hab en 2018 contre 195,5 kg/an/hab en 2017.

La production d'ordures ménagères par habitant n'a ainsi pas évolué entre 2017 et 2018.

Cette production reste supérieure à la moyenne départementale qui est de 146 kg/an/hab.

Ce décalage peut s'expliquer par deux facteurs, le tissu économique qui est très développé sur notre territoire et le fait que plusieurs intercommunalité vendéenne ont mis en place une tarification incitative en lieu et place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2.3.2. Tonnages de déchets recyclables

En 2018, les tonnages des déchets recyclables (emballages, papiers et verre, collectés en porte à porte et en apport volontaire) collectés sont de **5 110 tonnes** répartis de la manière suivantes :

- Emballages : 1 380 T en porte à porte et 305 T en apport volontaire.
- Papiers : 1 215 T en apport volontaire.
- Verre : 2 210 T en apport volontaire.

L'évolution des tonnages par rapport à 2017 présente les caractéristiques suivantes :

- Les **emballages** ont progressés de 9 %. Cela peut s'expliquer par une continuité de modification du geste de tri lié à l'extension des consignes de tri,
- Parallèlement, pour les déchets exclusivement collectés en colonnes d'apport volontaire, on note que la collecte du **verre** est stable + 1,2 % alors que les **papiers** baissent de 5,4 % du notamment à une baisse d'utilisation de la presse écrite, de magazine... Cette tendance s'observe un peu partout en France.

Bilan 2018 : **une augmentation de 116 Tonnes** de déchets recyclables par rapport à 2017.

2.3.1. Tonnages en déchèteries

En 2018, les tonnages des principaux déchets collectés en déchèteries sont les suivants :

Filières	Tonnage	Evolution (N-1)
Déchets verts	6986 T	-734 T
Gravats	6 042 T	+ 653 T
Déchets Ultimes	2 951 T	+ 514 T
Bois	856 T	- 92 T
Ameublement	1 514 T	+ 228 T
Métaux	803 T	+ 68 T
Cartons	852 T	+ 51 T

Filières	Tonnage	Evolution (N-1)
Déchets électriques	584 T	+ 51 T
Plastiques rigides	296 T	+11 T
Plâtre	150 T	+ 71 T
Déchets dangereux	121 T	+ 4 T
Amiante	16 T	- 1 T
Souches	93 T	- 7 T
Polystyrène	11 T	- 1 T

Total déchèteries : 21 275 T (+742 T)

Pour 2018, les déchèteries ont **une augmentation de 742 Tonnes**. Cela représente une forte progression de + 15 kg/an/hab.

Les caractéristiques essentielles de l'évolution des tonnages par rapport à 2017 sont les suivantes :

1) Les déchets verts

La plateforme de stockage n'a pas été vidée en fin d'année, par conséquent l'activité de décembre sera reportée à l'année suivante. Par conséquent, le tonnage stagne contrairement aux 10 dernières années.

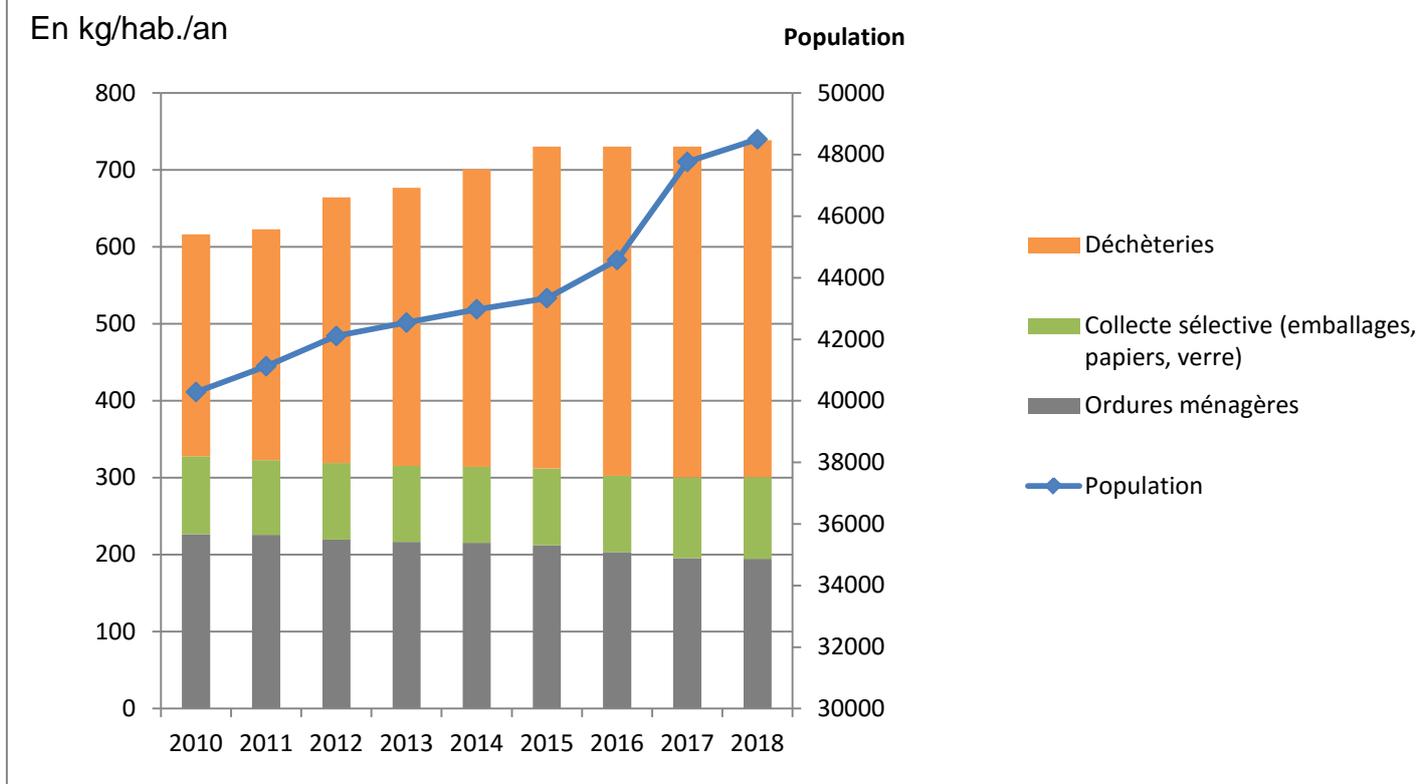
2) Mise en place d'un système par carte pour les accès

Sur l'ensemble de l'année, la population a été informée de la mise en place d'un système par contrôle d'accès pour l'ensemble des déchèteries.

Les usagers ont anticipé cette nouvelle gestion. Par conséquent, une forte progression des gravats, des déchets non valorisables et de l'ameublement.

2.3.2. Répartition des déchets en kg/hab./an

Evolution des tonnages et de la population



Depuis 4 ans, la quantité de déchets produit par habitant se stabilise.

2.3.3. Comparaison par rapport à la moyenne vendéenne

Le tableau ci-dessous compare la production de déchets sur Challans Gois Communauté par rapport à la production vendéenne en 2018.

année 2018	Challans Gois Communauté		Vendée	
	Tonnage annuel	kg/an/hab	Tonnage annuel	kg/an/hab
Omr	9 446 t/an	195 kg/an/hab	114 673 t/an	146 kg/an/hab
Déchets recyclables sacs et PAV (EMB, papier et verre)	5 110 t/an	105 kg/an/hab	73 830 t/an	94 kg/an/hab
Déchèterie	20 519 t/an	423 kg/an/hab	268 617 t/an	342 kg/an/hab
Tonnage total	35 074 t/an	723 kg/an/hab	464 177 t/an	591 kg/an/hab

Les habitants de Challans Gois Communauté produisent toujours plus d'ordures ménagères qu'un Vendéen moyen (notamment depuis le passage à la RI de certains territoires).

Cependant, davantage de déchets recyclables (collecte sélective ou déchèteries) sont dirigés dans les filières de valorisation.

L'activité des déchèteries du territoire de Challans Gois est nettement plus importante que le réseau des déchèteries vendéennes.

2.4. Etude

En 2018, le cabinet d'études Environnement et Solutions a été missionné pour réaliser :

- Un diagnostic du territoire,
- Etudier des axes d'amélioration
- Etudier la tarification incitative

2.5. Communication

2.5.1. Compostage individuel

Trivalis s'est engagé auprès de l'ADEME et du Conseil Départemental de la Vendée à mener à bien le plan départemental de prévention prévu par le Grenelle et à remplir les objectifs de celui-ci. Dans ce cadre, le syndicat a obtenu le classement en territoire zéro déchet/ zéro gaspillage.

Ainsi, la Communauté de Communes s'est engagée auprès de Trivalis dans cette démarche de prévention par le biais de la distribution de composteur.



Composteur en bois ou
en plastique + un bio seau = 10 €
(un seul par foyer)

Les objectifs de cette opération sont :

- réduction des ordures ménagères (20 à 30 kg de fermentescibles / an / foyer détourné),
- détourner des déchets verts.

Une communication soutenue tout au long de l'année a permis d'équiper **592 familles pour l'année 2018**.

Depuis le début de l'opération au 1^{er} février 2016, 2 389 composteurs ont été vendus.

2.5.1. Matinée environnement / développement durable

Le samedi 2 juin 2018, plusieurs ateliers ont été proposés à la population :

- 1) Réparation des outils de jardin
- 2) Le fascinage pour utiliser les branchages
- 3) Permaculture et usage des végétaux dans un jardin (paillage)
- 4) Les techniques du compostage
- 5) Echange de plantes
- 6) Distribution de compost



1)



2)



3 et 4)



5 et 6)

2.5.2. Distribution des sacs de tri

La distribution des sacs de tri a eu lieu en novembre pour la commune de Challans. Une distribution permanente est organisée dans les mairies de chaque commune. Cette distribution permet d'échanger avec les habitants notamment sur les thématiques suivantes :

- Réduction des déchets,
- Consignes de tri.



2.5.3. Calendrier de collecte 2018

Comme chaque année un calendrier de collecte pour chaque commune est envoyé à tous les habitants du territoire. Il précise les jours de collecte, rappelle les consignes de tri et indique l'emplacement des PAV et des déchèteries.

2.5.4. Sensibilisation dans les écoles

Une ambassadrice du tri est chargée de réaliser des actions de sensibilisation à la réduction des déchets et au tri des déchets dans les écoles.

Les animations de l'ambassadrice du tri ont permis d'aborder plus précisément 4 thèmes :

- La réduction des déchets
- Les consignes de tri
- Le compostage individuel
- Le tri des déchets au sein de l'établissement

2.6. Les indicateurs financiers

2.6.1. Le budget de fonctionnement

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement relatives aux déchets pour les années 2016 à 2018 sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

Chap.	Dépenses de fonctionnement	2016			2017	2018
		P du Gois	P Challans	ST Ligneron	Challans Gois	Challans Gois
011	charges générales	499 982 €	333 782 €	NC	971 269 €	759 757 €
012	charges de personnel	74 610 €	952 838 €	NC	1 075 292 €	1 308 244 €
65	autres charges (Trivalis)	617 300 €	1 658 299 €	NC	2 448 072 €	2 343 611 €
66	charges financières	12 764 €	55 €	NC	11 088 €	38 854 €
67	charges exceptionnelles		935 €	NC	4 190 €	0 €
042	opération d'ordre		180 067 €	NC	313 110 €	348 936 €
Total dépenses de fonctionnement par hab		1 204 657 €	3 125 976 €		4 823 021 €	4 799 402 €
		4 330 633 €				
		97,2				
					101,0	98,9

Chap.	Recettes de fonctionnement	2016			2017	2018
		P du Gois	P Challans	ST Ligneron	Challans Gois	Challans Gois
013	Remboursement charges		9 316 €	NC	18 972 €	35 958 €
70	Ventes de produit (composteurs, déchèteries ...)	18 864 €	248 016 €	NC	252 843 €	305 215 €
73	Impôts et taxes (TEOM)	1 627 591 €	3 214 498 €	NC	4 370 866 €	4 494 800 €
74	Subventions	1 171 €	4 500 €	NC	7 433 €	57 €
75	Autres produits de gestion courante		13 500 €	NC	0 €	0 €
77	Produits exceptionnelles		29 359 €	NC	34 884 €	63 244 €
042	opération d'ordre		354 €	NC	0 €	0 €
Total recettes de fonctionnement par hab		1 647 626 €	3 519 543 €		4 684 998 €	4 899 274 €
		5 167 169 €				
		115,9				
					98,1	100,1

Résultats	2016	2017	2018
		836 536 €	-138 023 €

1) Commentaires sur les recettes de fonctionnement

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le financement du service « déchets » est principalement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) basée sur le foncier bâti.

Le tableau ci-après vous indique l'évolution du produit et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

	2016	2017	2018
Base des valeurs locatives	42 906 821	45 697 250	47 124 905
Taux Ex Pays de Challans	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Taux Ex Pays du Gois	17,95 %		
REOM St Christophe du Ligneron	<i>En fonction du nombre de per. Par foyer</i>		
Produit de la taxe	4 844 498 € REOM de Saint Christophe du Ligneron	4 370 867 €	4 494 800 €

Les autres recettes principales de fonctionnement

En 2018, les autres recettes atteignent **303 538 €** (2017 : 252 000 €), et sont répartis comme suit :

- redevance déchèteries : 39 237 €
- vente de composteurs : 6 371 €
- transport des caissons des déchèteries : 172 709 €
- redevance spéciale : 85 221 €

2) Bilan de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement du budget 2018 :

- TEOM : taux uniformisé à 9,5 % pour l'ensemble du territoire,

Pour 2018, le résultat de fonctionnement fait état d'un excédent de 100 232 €.

2.6.2. Budget d'investissement

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement relatives aux déchets pour les années 2016 à 2018 est présentée ci-dessous :

Chap.	Dépenses d'investissement	2016			2017	2018
		P du Gois	P Challans	St CL	Challans Gois	Challans Gois Communauté
20	Immo. Incorporelle (frais d'étude)		0 €	NC	0 €	16 184 €
21	Immo. Corporelles (camions + colonnes aériennes et enterrées)	4 789 €	456 635 €	NC	472 211 €	376 504 €
23	Travaux en cours		136 169 €	NC	2 457 €	65 151 €
16	Dette capital / emprunts	20 070 €	12 200 €	NC	20 847 €	224 062 €
041	Op. patrimoniales	0 €	0 €	NC	0 €	672 €
042	Op.	0 €	354 €	NC	0 €	0 €
Total dépenses d'investissement par hab		24 859 €	605 358 €		495 515 €	682 573 €
		630 217 €				
				14,1		10,4

Chap.	Recettes d'investissement	2016			2017	2018
		P du Gois	P de Challans	ST Christophe	Challans Gois	Challans Gois
13	Subventions	4 645 €	312 000 €	NC	0 €	112 301 €
10	FCTVA	0 €	19 685 €	NC	87 358 €	53 725 €
1068	Excédent de fonc. Cap.	0 €	0 €	NC	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	NC	0 €	0 €
040	Opé. De transfert entre sections (21,23,28)	0 €	0 €	NC	313 111 €	348 936 €
041	Op. Patrimoniales	0 €	0 €	NC	0 €	0 €
Total recettes d'investissement par hab		4 645 €	557 086 €		400 469 €	514 962 €
		345 533 €				
				7,8		8,4

Résultats investissement	2016	2017	2018
		-284 684 €	-95 046 €

Pour 2018, le résultat des investissements fait état d'un déficit de 167 611 €.

Commentaires pour la section d'investissement :

La section d'investissement a été marquée par deux investissements importants :

- La mise en place de 3 sites avec des colonnes de tri enterrées (AMO, génie civil, matériel) pour un montant de 175 956 euros (HT)
- Le début des travaux d'amélioration des déchèteries relatif à la mise en place :
 - De la gestion des contrôles d'accès
 - De la sécurisation des sites

2.6.3. Le coût du traitement des déchets

Dans la section de fonctionnement, une partie importante de nos charges correspond au traitement des déchets. Une contribution est ainsi versée à ce titre au syndicat Trivalis qui assure le traitement de nos déchets sur la base de marchés passés à l'échelle de bassins regroupant les EPCI vendéennes. Pour 2018, les coûts de traitement par déchets et les charges de structure sont les suivants :

	Tonnage	Montant contribution HT	Contribution par tonne HT	Contribution par habitant
DECHETS ULTIMES				
Ordures ménagères	9 437	1 642 012 €	174,00 €	33,85 €
Tout venant	2 951	395 488 €	134,00 €	8,15 €
Refus de tri	298	27 705 €	93,00 €	0,57 €
	12 686	2 065 205 €	162,79 €	42,57 €
DECHETERIE				
FFOM	-	0 €	0,00 €	0,00 €
Déchets verts vrac	2 235	55 877 €	25,00 €	1,15 €
Déchets verts broyés	4 751	90 273 €	19,00 €	1,86 €
Gravats	5 283	105 653 €	20,00 €	2,18 €
Bois	857	68 538 €	80,00 €	1,41 €
ferraille	804	-28 127 €	-35,00 €	-0,58 €
Plastiques souples	24	4 103 €	174,00 €	0,08 €
Plastiques rigides	273	56 998 €	209,00 €	1,17 €
Amiantes - Fibrociments	16	2 033 €	130,00 €	0,04 €
Plaques de plâtre	173	22 474 €	130,00 €	0,46 €
Polystyrènes	10	1 322 €	130,00 €	0,03 €
Souches	93	4 255 €	46,00 €	0,09 €
Matelas	-	0 €	0,00 €	0,00 €
Pneus	-	0 €	0,00 €	0,00 €
ECO DDS		-1 624 €		-0,03 €
Batteries	6	-262 €	-47,00 €	-0,01 €
Huiles DDS	32	6 953 €	216,00 €	0,14 €
Autres DDS	82	66 544 €	807,00 €	1,37 €
Extincteurs	-	0 €		0,00 €
Bidons	-	0 €		0,00 €
Cartons	853	-44 654 €	-52,38 €	-0,92 €
Papier	-	0 €		0,00 €
DEEE	584	-50 047 €	-85,70 €	-1,03 €
DEA	Déchèterie équipée	1 514	-34 781 €	-22,97 €
	Déchèterie non équipée	-	0 €	0,00 €
	17 588	325 528 €	18,51 €	6,71 €
TRI DES DECHETS				
Emballages	1 685	-228 065 €	-135,37	-4,70 €
JRM	1 215	-143 835 €	-118,35	-2,97 €
Verres	2 253	-58 398 €	-25,92	-1,20 €
	5 153	-430 298 €	-83,50	-8,87 €

3. Orientations 2019

Les principaux axes d'études pour 2019 concernent les points suivants :

3.1 Gestion des déchets

3.1.1 Cadre d'intervention

Déchèteries

- Mise en fonctionnement des contrôles d'accès pour les 3 déchèteries fixes qui permettront de :
 - limiter les accès des déchèteries aux usagers du territoire,
 - améliorer l'encaissement des dépôts payants,
 - améliorer la gestion des sites.
- Arrêt des déchèteries mobiles

A compter du 1^{er} juillet 2019, la reprise en régie de la gestion des déchèteries de Beauvoir sur Mer et de Bouin sera effective, suite à la décision de non reconduction du marché attribué à la société.

Collecte

- Mise en place du tri des déchets lors des principales manifestations du territoire.

3.1.2 Equipement

Collecte en porte à porte et en apport volontaire

- Renouvellement de 2 camions de collecte en porte à porte afin de diminuer les coûts d'entretien et d'ajouter un deuxième camion 'petit gabarit' afin d'améliorer la gestion de la flotte.

Les colonnes PAV

- Installation des **3 sites en colonnes de tri enterrées** (Bois de Céné, Challans et Froidfond)